



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

21e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - PEA

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2018 COEFFICIENT 3
CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE
CHALLENGE HANDIRALLYE**

03 et 04 NOVEMBRE 2017

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DE L'ARDECHE
AVEC LE CONCOURS DES VILLES DE
PRIVAS - VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE**

REGLEMENT PARTICULIER

ASA ARDECHE 82 ROUTE DE VALS 07200 AUBENAS

Tél : 04-75-93-36-29

www.asa-ardecche.org

E-mail : contact@asa-ardecche.org

SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

- Comité d'Organisation
- Permanence du Rallye
- 1.1 Officiels
- 1.2 Eligibilités
- 1.3 Vérifications

ARTICLE 2 - ASSURANCES

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1 Demande d'engagement. Inscriptions
 - 3.1.1 Concurrents admis
 - 3.1.2 Droits d'engagement
 - 3.1.3 Acceptation demande d'engagement
- 3.2 Equipages
- 3.3 Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1 Voitures admises
- 4.2 Pneumatiques - Règlementation de l'utilisation des pneumatiques
- 4.3 Assistance
- 4.4 Identification des voitures

ARTICLE 5 - PUBLICITE

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Description
- 6.2 Reconnaissances
- 6.3 Carnet de contrôle
- 6.4 Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1 Départ
- 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3 Contrôles de passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Exclusion
- 7.4 Contrôles de regroupement
- 7.5 Epreuves spéciales (ES)
- 7.6 Parc fermé

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 08 Septembre 2017
Ouverture des engagements	Lundi 11 Septembre 2017
	Il ne sera pas publié de pré-liste d'engagés
Clôture des engagements	Mardi 24 Octobre 2017 à minuit
	La liste des engagés avec les heures de convocations sera mise sur le site de l'ASA le vendredi 27 Octobre 2017
Parution du road-book	Samedi 28 Octobre 2017. Il pourra être retiré à L'Hôtel IBIS d'AUBENAS et au départ de l'ES du MOULINON
Reconnaisances	Samedi 28 Octobre 2017 de 09 h 00 à 18 h 00 Dimanche 29 Octobre 2017 de 09 h 00 à 18 h 00 Jeudi 02 Novembre 2017 de 09 h 00 à 18 h 00 Vendredi 03 Novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
Vérifications documents et voitures :	Locaux de la C.C.I.140 Chemin de ST CLAIR à PRIVAS Vendredi 03 Novembre 2017 Administratif de 08 h 00 à 14 h 30 Technique de 08 h 15 à 14 h 45
1ère Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 03 Novembre 2017 à 13h 45 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ, Ordre et Heures des départs	Vendredi 03 Novembre 2017 à 15 h 00 Place du Champ de Mars de PRIVAS
Départ du Rallye première étape	A Privas Place du Champ de Mars Vendredi 03 Novembre 2017 à 15 h 30
Arrivée de la première étape	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Vendredi 03 Novembre 2017 à partir de 17 h 56
Publication du Classement partiel provisoire à l'issue de la première étape et l'ordre du classement et heures des départs de la deuxième étape	Vendredi 03 Novembre 2017 à 22 h 00 Parc de la Volane
Départ de la deuxième étape	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 04 Novembre 2017 à 08 h 30
Arrivée du Rallye	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 04 Novembre 2017 à partir de 17 h 18
Vérifications finales :	A l'arrivée du Rallye
Publication des résultats du Rallye	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 04 Novembre 2017 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix	Dimanche 05 Novembre 2017 à 10H30 au Théâtre de VALS LES BAINS

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Ardèche organise le

21e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - CPEA

qui se déroulera les 03 et 04 Novembre 2017 avec le concours des villes de PRIVAS - VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE et la participation des Communes de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT - SAINT JULIEN DU GUA - SAINT JOSEPH DES BANCS - SAINT ANDEOL DE VALS - BURZET - SAGNES ET GOUDOULET - SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Régionale sous le permis d'organisation n° N27 en date du 28 Août 2017
Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 830 en date du 13 Septembre 2017

COMITE D'ORGANISATION

Le Président Frédéric LOMBARD et les membres du Comité Directeur de l'Association Sportive Automobile de l'Ardèche

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Monsieur DE RIDDER Philippe représentant l'ASA Ardèche

SECRETARIAT DU RALLYE A.S.A. ARDECHE 82 Route de VALS 07200 AUBENAS

TEL: 04.75.93.36.2 E-Mail : contact@asa-ardeche.org Internet : www.asa-ardeche.org

Au P.C. COURSE HOTEL IBIS à AUBENAS

Le Vendredi 03 Novembre 2017 de 14 h 00 à 24 h 00

Le Samedi 04 Novembre 2017 de 07 h 30 à 22 h 30

SALLE DE PRESSE HOTEL HELVIE à Vals-Les-Bains à partir du vendredi après-midi
CCI de Privas uniquement le vendredi matin

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

VEYRET Emmanuel Licence n° 1316

COMMISSAIRES SPORTIFS

FAURE Marie Noëlle Licence n° 20376

PUYAU Véronique Licence n° 21585

DIRECTEUR DE COURSE

HERITIER Thierry Licence n° 1713

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS RESPONSABLES DES E.S.

ROSSIGNOL Didier Licence n° 11521

GALARD Bernard Licence n° 4608

POCHON Jean Paul Licence n° 1793

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

OTTAVI Jean Michel Licence n° 1534

COMMISSAIRES TECHNIQUES

BOSSEAU Yannick Licence n° 223616

DALPAOS Sylvie Licence n° 233751

GRANDPIERRE Gilbert Licence n° 10151

MACCOLINI Matthieu Licence n° 228892

PERIE Yves Licence n° 54790

ROLLAND Jean Pierre Licence n° 2694

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

LOIZEAUX Didier Licence n° 12037

VERRIERE Fernand Licence n° 6123

DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES

ES 1-3-6 CIER Marc Directeur ES Licence n° 2942

PETIT Jean-Paul Adjoint Licence n° 3139

CHAMPOMIER Cathy Adjointe Licence n° 8654

ES 2-5-8 LE GALL Jacques Directeur ES Licence n° 9383

LAURENT Jean-Louis Adjoint Licence n° 3294

ES 4-7 VINCENT-GENOD Stéphane Directeur ES Licence n° 24887

VAUTRAT Hervé Adjoint Licence n° 3259

COMMISSAIRE SPORTIF DELEGUE A LA PUBLICITE

VERRIERE Fernand Licence n° 6123

OBSERVATEUR FEDERAL

Licence n°

MEDECIN

CHERREAU Patrick Licence n° 23731

RESPONSABLE DU PROTOCOLE ET DES OFFICIELS

LOMBARD Frédéric Licence n° 56718

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE.

FOSSAT Olivier Licence n° 192567

ANIMATION PARC ET REMISE DES PRIX

DOUGADOS Vincent

VEZOLLES Patrick

ORGANISATEUR TECHNIQUE

DE RIDDER Philippe Licence n° 246950

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES

BONALDI Jean-Jacques Licence n° 4055

DE RIDDER Philippe Licence n° 246950

LACOSTE Valentin Licence n° 234892

VEHICULE TRICOLORE

HAZARD Jean Hugues Licence n° 1505

MASSON Jacqueline Licence n° 183132

VEHICULE BALAI

FAURE Laurent Licence n° 6334

BONALDI Jean-Jacques Licence n° 4055

INFORMATIQUE

LC CHRONO Chronométrage libre au 1/10

JUGE DE FAITS

LAPALUS Patrick Licence n° 28879

LAPALUS Christine Licence n° 180577

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du Rallye, tous les officiels figurant sur le présent règlement sont déclarés compétents en tant que "juges de faits" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur: chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc. Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course dans les plus brefs délais.

1.2 ELIGIBILITE

Le 21ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 Coef 3
- Le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes 2017
- Le Challenge GEDIMAT-CAYREYRE
- Le Challenge Handirallye

Le présent Rallye a été enregistré en catégorie C.P.E.A.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu à PRIVAS

Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA : www.asa-ardecche.org

Présentation des combinaisons et des casques. Harnais FIA tous groupes.

Les vérifications finales auront lieu au garage NIES à VALS LES BAINS Taux horaire maximum 60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

Toute personne qui désire participer au 21ème Rallye National de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

Mardi 24 Octobre 2017 à minuit

Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum (Rallye Moderne et Rallye VHC)

Nota Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

Le rallye VHC s'élancera devant le rallye moderne

3.1.2 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à

530 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche

560 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche

580 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages

1160 € sans la publicité facultative

Un chèque de caution de 100€ par voiture, vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés
aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par lettre recommandée.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye

50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.3 ACCEPTATION DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement

Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

A8W-R5-A7S-GT10-A7K-A8-R4-R3-N4-F214-A6K-R2-A7-N3-F213-GT9-A6-A5K-A5-R2J-R1-N2-F212-N2 S-N1-F211

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Les voitures de Production (N et FN confondus) réparties en cinq classes de cylindrée :

Classe 1	jusqu'à 1400cm3
Classe 2	au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
Classe N2 Série	au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
Classe 3	au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3
Classe 4	au-dessus de 2000 cm3

Les voitures de Tourisme (Groupes A et FA confondus) réparties en neuf classes de cylindrée :

Classe 5	jusqu'à 1400 cm3
Classe 5K	Kit-Cars jusqu'à 1400 cm3
Classe 6	de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
Classe 6	Super 1600, Kit-Cars et FRC de 1400 cm3 jusqu'à 1600 cm3
Classe 7	de 1600 cm3 jusqu'à 2000 cm3
Classe 7K	Kit-Cars de 1600 cm3 jusqu'à 2000 cm3
Classe 7S	S2000 de 1600 cm3
Classe 8	au dessus de 2000 cm3

Classe 8W WRC (admissibles sans marquer de points)

Les voitures du Groupe GT de série réparties en deux classes de cylindrée :

Classe 9 jusqu'à 2000 cm³
Classe 10 plus de 2000 cm³

Les voitures du Groupe F 2000 réparties en quatre classes de cylindrée :

Classe 11 jusqu'à 1150 cm³
Classe 12 au dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³
Classe 13 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
Classe 14 au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures du Groupe R réparties en 5 classes de cylindrée :

Classe R1 R1A jusqu'à 1400 cm³- R1B de 1401 cm³ à 1600 cm³
Classe R2 R2B et FR2 de 1401 cm³ à 1600 cm³ - R2C de 1601 cm³ à 2000 cm³
Classe R2J
Classe R3 R3C jusqu'à 2000 cm³ - R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³ –
R3D suralimenté jusqu'à 1600 cm³-R3T
Classe R4 Cylindrée corrigée de 2000 cm³
Classe R5

Les voitures du Groupe FRC

Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 ASSISTANCE

Assistance interdite en dehors des parcs d'assistance

Gestion des parcs d'assistance : Conforme au règlement standard FFSA

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES (Texte 2017)

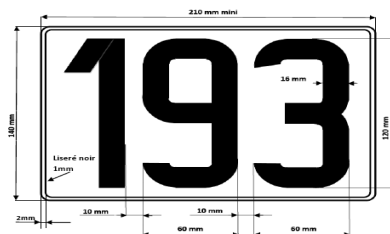
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, si elles sont en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous.



Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-Terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant l'emplacement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement en vigueur. Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique responsable

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

LE 21^e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - CPEA représente un parcours de 299 KM

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 113 km

L'itinéraire/horaire fait l'objet de l'annexe " Itinéraire" du présent règlement

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1^{ème} ETAPE - 1^{ème} SECTION PRIVAS - VALS LES BAINS

LE MOULINON - SAINT JULIEN DU GUA	16,5	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	12,4	KM

2^{ème} ETAPE - 2^{ème} SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	16,4	KM
SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	13,4	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	12,4	KM

2^{ème} ETAPE - 3^{ème} SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	16,4	KM
SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	13,4	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	12,4	KM

TOTAL	113,3	KM
--------------	--------------	-----------

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

Samedi 28 Octobre 2017	de 09 h 00 à 18 h 00
Dimanche 29 Octobre 2017	de 09 h 00 à 18 h 00
Jeudi 02 Novembre 2017	de 09 h 00 à 18 h 00
Vendredi 03 Novembre 2017	de 09 h 00 à 12 h 00

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués

6.3 CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants:

Commissaires Chefs de poste	chasuble ORANGE
Commissaires de route	chasuble ORANGE

7.3 CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) CONTRÔLES HORAIRES (CH) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4 CONTRÔLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisation

7.6 PARC FERME Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES**CLASSEMENT GENERAL**

	De 0 à 100 Partants	101 partants et plus
Premier	650,00 €	850,00 €
Deuxième	400,00 €	550,00 €
Troisième	240,00 €	400,00 €
Quatrième	160,00 €	250,00 €
Cinquième		150,00 €
TOTAL		2200,00 €

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S**CLASSEMENT PAR CLASSES**

	De 0 à 5 partants	De 06 partants à 15 partants	16 partants et plus
Premier	290,00 €	580,00 €	580,00 €
Deuxième		290,00 €	290,00 €
Troisième		180,00 €	180,00 €
Quatrième			120,00 €
TOTAL (1155 X 23)			26 910,00 €

COUPE DES DAMES

580,00 €

Si plus de 2 partants sinon 50% du prix**CHALLENGE HANDIRALLYE**

580,00 €

Si plus de 2 partants sinon 50% du prix**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES****30 270,00 €****COUPES****Classement Général**

Les trois premiers du scratch

Groupes

Le premier de chaque groupe

Classes

Le premier de chaque classe

Equipe Féminin

La première du classement

Challenge Handisport

Le premier du classement

Trophées pour tous les concurrents classés

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront remis lors de la remise des prix. Aucun envoi ne sera effectué.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Présence souhaitée, en cas d'absence de l'équipage **aucune coupe ou trophée ne sera attribué.****La remise des prix aura lieu le Dimanche 5 Novembre 2017 à 10H30 au Théâtre de VALS LES BAINS sur invitation**